

## VALLÉE DE MIGLOS

## une maison paysanne sous la Révolution

Les vieux registres d'actes notariés, entre autres indications de premier ordre qu'ils recèlent, nous permettent de mieux cerner les conditions d'existence de nos ancêtres, ou encore d'évaluer l'état de leur fortune.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour les habitants de nos villages de montagne, on ne parle certes pas de richesse ; tout au plus est-il question d'un peu d'aisance chez quelques rares privilégiés et, pour la plupart, de pauvreté.

Comme presque partout ailleurs en France, notre contrée est régulièrement désolée par d'implacables fléaux : famines, épidémies, guerres...

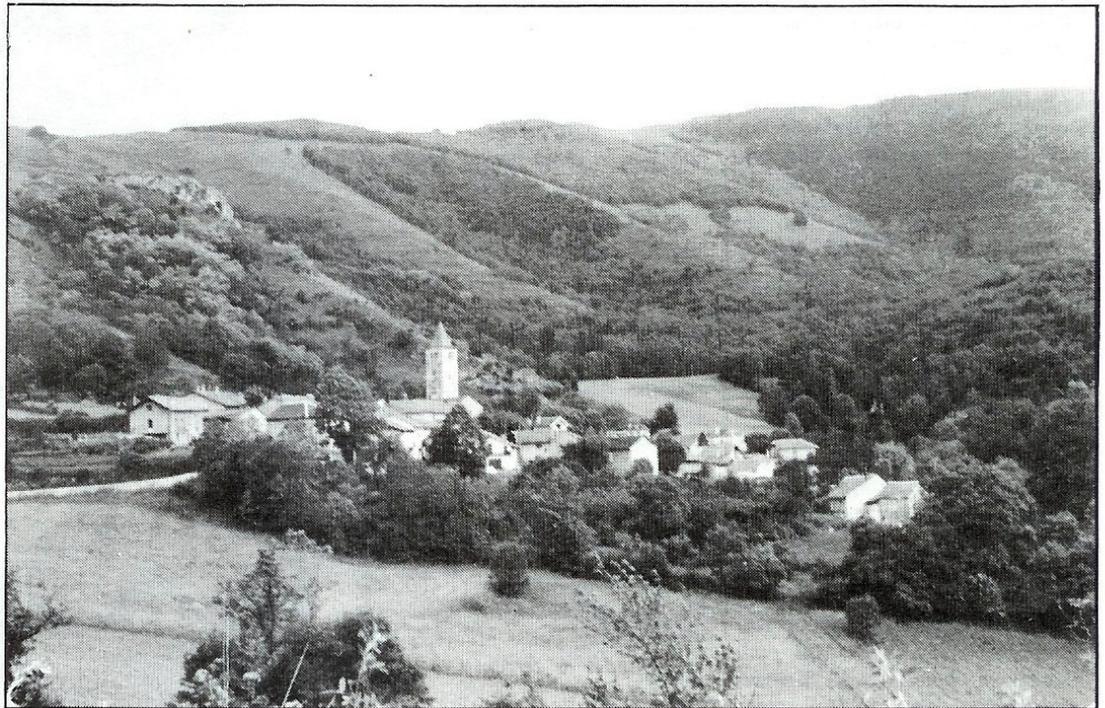
Aussi, le patrimoine familial est-il le plus souvent fort modeste.

Les paysans de Miglos, que la Révolution a libérés depuis peu de la tutelle de leur seigneur —le Baron Jean-Louis de Montaut— ne sont pas devenus, pour autant, des nantis.

L'acte n° 71, retenu le 9 Frimaire An XI (30 Novembre 1802) par Maître Teulière Jean-Baptiste, «Notaire public du lieu de Miglos résidant aux Passes de Junac» —Archives Départementales de l'Ariège à Foix, cote 5 E 980— illustre bien le propos.

Ce document concerne l'«*Inventaire des biens immobiliers de la succession de feu Raymond Teulière Suquet, de Miglos*». Il a été dressé à la requête de Paulet Gabarre, cultivateur à Miglos, tuteur (nommé par ordonnance du juge de paix de l'arrondissement de Tarascon, en date du 1<sup>er</sup> brumaire An XI) de Jeanne, Jean-Baptiste et Paul Teulière, enfants du dit Raymond Teulière et d'Anne Clautre (native de Lapège).

Avant de procéder à l'inventaire, le tabellion a reçu le serment de la dame Clautre, «qui



LE VILLAGE D'ARQUIZAT.

ENTRÉE DU VILLAGE DE NORGEAT.



## VALLÉE DE MIGLOS

*a promis et juré, sa main levée à Dieu, de nous représenter tous les meubles, or, argent, papiers, titres, documents et effets mobiliers généralement quelconques, qu'elle peut reconnaître faire partie de la succession de son dit feu mari».*

La maison du défunt —de conception typiquement locale— comprenait l'écurie au rez-de-chaussée et les pièces d'habitation à l'étage. Une grange jouxtait le bâtiment principal. («Entrés dans ladite maison, nous avons trouvé l'écurie au bas d'icelle ; la grange est tout attenante»).

Le cheptel se composait de «quatre bêtes à grosses cornes, dont deux vaches pleines, au poil châtain, l'une de l'âge de huit ans et l'autre de six ; une autre de trois ans, au poil roux et un brau (jeune taureau) d'un an et demi, au poil châtain ; dix bêtes à laine : huit brebis et deux agneaux ; un âne avec son bât, ambarde (selle de trait) et cordages». On trouve aussi, dans l'écurie : «un harnais, une charrue et autres instruments nécessaires au labour, avec leurs ferrements, trois bêches et une quatrième vulgairement dite puat (sorte de binette) en mauvais état, une hache et deux petits hachons en mauvais état aussi, deux faix de bois».

A l'étage («au premier plancher») sont aménagées les deux seules pièces servant à l'habitation.

Dans la première, utilisée comme cuisine et chambre, on remarque l'âtre, avec «une paire de landiers (gros chenets de cuisine, en fer) pesant 20 livres, une barre de fer pesant 25 livres et un pendant de feu».

Il est fait état, également, de «deux lits avec leur coite (couette) et coussins garnis d'environ un quintal de plumes à chacun, leur paillasse (paille), une couverture de laine demi usée, et leurs rideaux, l'un vert et l'autre de couleur d'or. Une armoire de bois de sapin à deux ouvrants, contenant dix linceuls (draps) demi usés, six serviettes, six sacs, une nappe, quatre essuie-mains et les hardes servant à l'usage journalier des enfants. Un vaisselier en bois de

*saule, un crible et un tamis ; un pot de fer, une poêle, deux cruches, deux chaudrons presque usés, pesant quinze livres, avec leur anse ; deux plats, trois écuelles et trois assiettes de terre, six cuillers d'étain, six fourchettes et deux bouteilles d'Angleterre».*

Dans la seconde pièce, qui fait office de salle à manger, on note : «une table en bois de sapin, trois chaises garnies de paille, à demi usées, une vieille caisse contenant différents papiers et actes, un petit marteau et deux petites faux».

Au grenier, le notaire signale «une forge, un marteau à faucher, une faux, un pétrin ou mait (maie) à pétrir, trois hectolitres de seigle, deux hectolitres d'avoine, tout autant de gros mil, un hectolitre de blé noir et trente six litres de graines de chanvre».

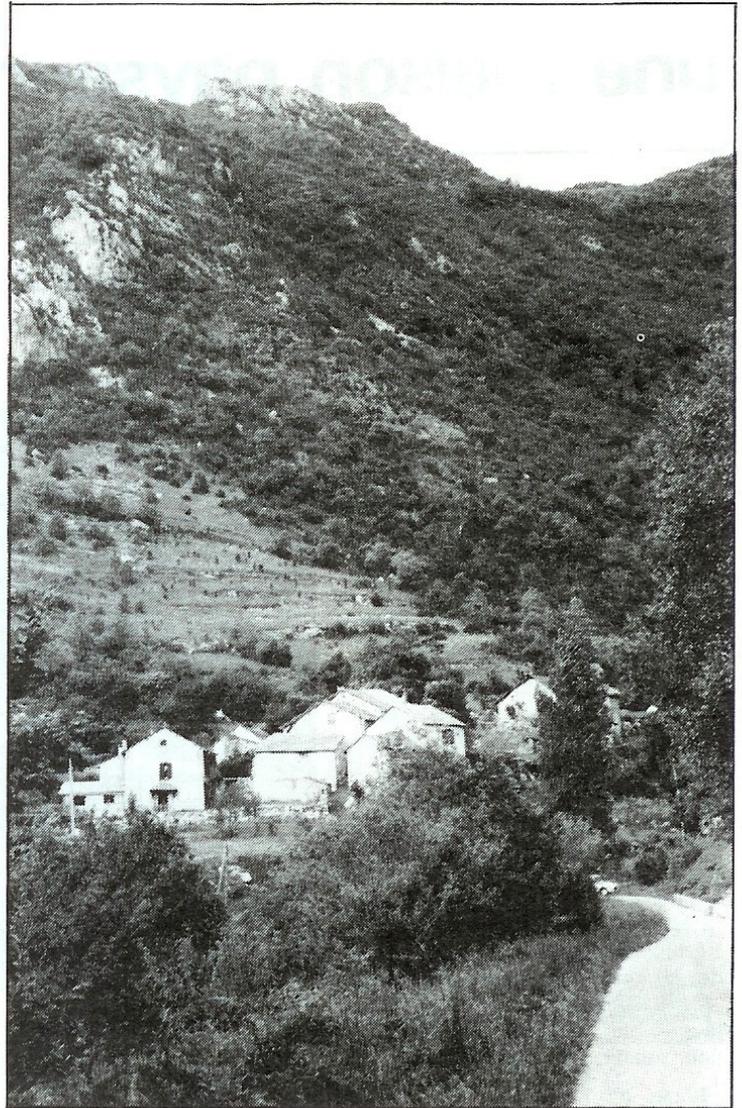
Quant à la grange, on y voit «un cochon ayant une valeur de vingt huit à trente francs, six têtes de volaille, cent quatre vingt myriagrammes (1 800 kg) de foin, soixante myriagrammes (600 kg) de paille et douze sacs de pommes de terre».

Et «le bas de laine» direz-vous ? Les enfants du défunt n'auront assurément aucun problème de partage ; en effet, «la dame Claustre a attesté n'avoir trouvé ni or, ni argent, ni autres objets dépendant de ladite succession».

Comme on peut en juger, le bétail constituait l'unique richesse des petites gens d'alors, ces rudes montagnards dont les enfants allaient vêtus de «hardes», mais qui —suprême raffinement ou curieuse coutume— paraient leurs lits de splendides rideaux, tout comme les bourgeois et les nobles.

Il faudra, aux générations suivantes, affronter encore bien des épreuves cruelles (révolutions et guerres meurtrières, mais aussi terribles épidémies telle, en 1854, celle du choléra) pour que nos paysans puissent jouir d'un peu de bien-être.

Malheureusement, le progrès social est arrivé trop tard dans nos hautes vallées d'Ariège.



LE HAMEAU DE BAYCHON.

L'attrait des grandes métropoles a été le plus fort et, entre les deux dernières guerres, notre département —à vocation essentiellement agricole, sinon pastorale— a commencé à se dépeupler.

Ce phénomène démographique s'est rapidement amplifié, à partir de 1945, au point de rendre exsangues la plupart de

nos villages de montagne.

Actuellement, et malgré les efforts louables de responsables ariégeois au cours de la dernière décennie, cette tendance au dépeuplement n'a pu être encore renversée de façon efficace. Mais qu'en sera-t-il demain ?

**Gérard LAFUENTE**

La Maison de Raymond TEULIÈRE Suquet était située à ARQUIZAT.